TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI



SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

PFRMIS D'EXPLOITATION Nº 6

Délivré à Monsieur STINGLHAMBER, Colon Minier comme suite à la demande introduite en date du 9 janvier T952. Nature et situation de l'établissement: Poudrière servant à l'emmagasinage de substances explosives à la colline Murundi, dans le polygone minier de BUGARAMA.

Date de l'enquete commodo-incommodo: du II janvier 1952 au 10 février 1952.

Outre les conditions générales d'exploitation prévues par les ordonnances sur les établissements classés, notamment par l'ordonnance du Gouverneur Général du I7 février I9I9, rendues exécutoires au Ruanda-Urundi par l'ordonnance n° 46 du IO octobre I930, la mise en exploitation de l'établissement faisant l'objet du présent permis est subordonnée aux conditions spéciales suivantes:

I) L'exploitation de l'établissement ci-dessus devra commencer immédiatement.

Citare, le 25/2/52.
Le Chef d'entreprise
ou son préposé,

Ruhengeri, le 15 février 1952.-L'Administrateur de Territoire, R. GAUPIN,-

Jany

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

SFRVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

PERMIS D'EXPLOITATION Nº 6

Délivré à Monsieur STINGLHAMBER, Colon Minier comme suite à la demande introduite en date du 9 janvier 1952. Nature et situation de l'établissement: Poudrière servant à l'emmagasinage de substances explosives à la colline Murundi, dans le polygone minier de BUGARAMA.

Date de l'enquete commodo-incommodo: du II janvier 1952 au 10 février 1952.

Outre les conditions générales d'exploitation prévues par les ordonnances sur les établissements classés, notamment par l'ordonnance du Gouverneur Général du I7 février 1919, rendues exécutoires au Ruanda-Urundi par l'ordonnance n° 46 du I0 octobre 1930, la mise en exploitation de l'établissement faisant l'objet du présent permis est subordonnée aux conditions spéciales suivantes:

I) L'exploitation de l'établissement ci-dessus devra commencer immédiatement.

Gitare, le 2020... Le Chef d'entreprise ou son préposé.

Ruhengeri, le 15 février 1952.-L'Administrateur de Territoire, R. GAUPIN,- Monsieur R.Gaupin Administrateur de Territoire Ruhengeri.

Monsieur l'Administrateur.

Veuillez trouver, ci joints, les trois exemplaires du permis d'exploitation nº6, faisant l'objet de votre lettre №477 du 15/2/52, datés et signés.

Veuillez agreer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef d'exploitation R.Uyttenhoven

Ruptienborg

Auhengeri,

I5 février 1952.-

No 477. /A.F. II.

MINUTE .-

OBJET:-

Permis d'exploitation .-

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre à votre signature trois exemplaires du permis d'exploitation n° 6. Dès retour des trois exemplaires l'un vous sera transmis que vous aurez soins de conserver.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.-

> L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, R. GAUPIN.-

> > 8.

Monsieur STINGLHAMBER, Colon minier,

à

GITARE .-